

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

ENQUÊTE PUBLIQUE N° 2028

LANCY / AVENUE DES MORGINES 2, 4, 6

Projet d'abrogation du plan localisé de quartier N° 27477A-543

Le département du territoire vous informe que le projet d'abrogation du plan d'aménagement (ancienne dénomination du plan localisé de quartier – PLQ) N° 27477A-543 adopté par le Conseil d'Etat le 24 mars 1982, accompagné de son exposé des motifs, situé à l'avenue des Morgines 2, 4, 6, sur le territoire de la commune de Lancy, est déposé :

- **au département du territoire**, office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 5^{ème} étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h. à 12h. et de 14h. à 16h.) Tél. 022 546 73 00 et sur internet à l'adresse suivante : <https://www.ge.ch/c/plans-en-consultation> ;
- **à la mairie de Lancy**, 39A, route du Grand-Lancy (heures d'ouverture : lundi de 8h. à 12h30 et de 13h30 à 16h30, mardi de 9h. à 16h30, mercredi de 8h. à 12h30 et de 14h. à 16h30, jeudi de 8h. à 15h30, vendredi de 8h. à 12h30 et de 13h30 à 16h30) Tél. 022 706 15 11 ;

où il peut être consulté du **4 avril au 5 mai 2025** inclusivement.

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées, par écrit, durant ce délai, au :

Département du territoire
Office de l'urbanisme
Direction du développement urbain – région Rhône-Ouest
Case postale 224
1211 Genève 8

Publication FAO : **4 avril 2025**

Le conseiller d'Etat chargé du département du territoire :

Antonio HODGERS